Joëlle BEAUVALLET
Conseillère générale
Candidate socialiste pour les élections cantonales

Orléans, le 15 mars 2011

Objet :Courrier de réponse à l'APF.

à Monsieur Kristof COLLIOT

Monsieur,

Suite à votre sollicitation, je vous prie de trouver ci après les positions que nous défendons au sein du groupe PS-Verts de l'assemblée départementale, auxquelles je rajoute un point de vue personnel concernant l'hébergement des personnes handicapées en retraite.

1 les déplacements : nous avons encore rappelé à la session de mars qu'une des priorités en matière de politique en faveur des personnes en situation de handicap était la mise en accessibilité des transports. Avec comme objectif, dans le respect des engagements et des obligations de la loi de 2005 :
le renouvellement du matériel roulant du réseau ULYSSE ;
la réalisation de plateforme d'arrêt accessible ;
la continuité de la chaîne de déplacement : liaison gare routière gare SNCF, liaison tram train….
De même, nous soutenons et encourageons tous les travaux de mise en accessibilité des collèges pour permettre l'accueil des enfants à proximité de leur domicile. Sur cette question de la scolarisation, depuis deux ans, nous intervenons sans relâche pour mettre à niveau notre département en matière de places en établissements spécialisés, IME, ITEP, jardins d'enfants.

La question de la compensation et de l'autonomie est à la fois une question nationale de mesures législatives et une question locale de gestion des attributions du fond e compensation et de la PCH. Notre position est qu'il faut étendre la couverture en matière de compensation de manière à ne pas laisser à la charge des personnes les plus lourdement handicapées des frais liés aux besoins quotidiens ordinaires ; nous savons dans quel situation sont aujourd'hui placées bon nombre de personnes aux moyens financiers par ailleurs extrêmement réduits.

Nous déplorons le manque d'hébergement spécifique pour les personnes handicapées vieillissantes. Nous ferons en sorte qu'une réflexion s'organise rapidement autour de cette question, et que des projets s'élaborent, pour permettre aux personnes travaillant en ESAT et hébergées en foyer, puissent dès leur retraite acquise, trouver en établissement spécifique, ou en accueil familial, un lieu de vie pour vivre une retraite dans le respect et la sérénité.

En matière de suivi social et de services divers, nous nous sommes engagés à revoir l'organisation de nos unités territoriales et la coordination entre la MDPH avec les intervenants de terrain. Aujourd'hui, il manque dans ce domaine, un véritable partenariat entre les acteurs du médico social et du CG pour évaluer précisément les besoins et affiner les réponses à mettre en œuvre. Nous sommes prêts à engager ce travail, pour notre part.
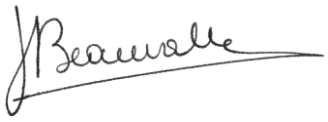
Joëlle BEAUVALLET, Conseillère Générale du Loiret – Canton Bannier